

NOVEMBRE. 2024



DES AVANCÉES GRÂCE À VOTRE MOBILISATION !

La table ronde du 27 novembre s'est tenue dans un contexte tendu, marqué par une forte mobilisation des cheminots, notamment lors de la grève du 21 novembre. Cette mobilisation a permis de maintenir la pression sur la direction, qui a dû lâcher sur certains points essentiels.

Cette liquidation imposé par les décisions politiques du gouvernement d'Emmanuel Macron et de la Commission Européenne, menace la cohésion sociale et les acquis des cheminots. Sans votre engagement, la direction aurait continué à avancer à marche forcée, ignorant nos revendications.

Lors de cette réunion, des avancées significatives ont été obtenues, mais des zones d'ombre subsistent. Ce que nous avons obtenu l'est pour une durée de 36 mois. Nous devons nous battre pour garantir ces droits indéfiniment et pour tous les cheminots du groupe SNCF, quelle que soit leur société.

En multipliant les entités et en fragmentant les collectifs, la direction cherche à diviser les cheminots et affaiblir notre capacité à lutter. Ne laissons pas la boîte morceler nos droits et détruire l'unité sociale qui a toujours été la force de la grande famille cheminote. Restons solidaires pour refuser cette attaque sans précédent contre notre cohésion et nos acquis !

CE QUE NOUS AVONS OBTENU :

✓ MAINTIEN DES ACCORDS COLLECTIFS POUR 36 MOIS :

LA DIRECTION S'ENGAGE À CONSERVER L'ENSEMBLE DES ACCORDS COLLECTIFS ACTUELS (RÉMUNÉRATION, TEMPS DE TRAVAIL, ACCORDS SPÉCIFIQUES COMME LE CAA ET LE PEDPP...)

✓ GARANTIES SUR LES RH, FR,TT... :

TOUS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRE SNCF SERONT MAINTENUS PENDANT 36MOIS. (RH910, RH131, RH 143...)

✓ CLARTÉ SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL :

LES NOUVEAUX EMBAUCHÉS ET LES MUTÉS BÉNÉFICIERONT DES MÊMES RÈGLES QUE LES SALARIÉS TRANSFERÉS.



👉 Des droits pour tous, sans limite dans le temps :

Ce que nous avons obtenu n'est garanti que pour 36 mois. Nous devons obtenir que ces droits soient pérennes et appliqués à tous les cheminots du groupe, quelle que soit leur société. Refusons les divisions entre entités et exigeons des droits identiques pour tous, sans limite de durée.

👉 Le maintien des NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) au niveau du Groupe SNCF :

Nous exigeons que les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) restent au niveau du groupe SNCF pour garantir une cohérence et une équité salariale pour tous les cheminots, quelle que soit leur société.

👉 Des garanties claires sur le droit syndical :

La direction propose une négociation spécifique dans les 15 prochains jours. Nous serons intransigeants pour protéger vos droits syndicaux.

POURQUOI CONTINUER À SE MOBILISER ?

CE QU'IL RESTE À GAGNER :



**Votre
mobilisation,
notre force !**

**Cheminots,
continuons la
lutte pour
garantir nos
droits et
préserver nos
acquis !**

QU'EN EST-IL DES COMPTEURS CONGÉS ET REPOS ?

- Les questions liées au transfert des compteurs de congés et de repos (RP, RU, RQ, etc.) dans les nouvelles sociétés ont été portées par vos représentants SUD-Rail. Nous exigeons que tous les droits acquis sur ces compteurs soient intégralement préservés et transférés sans aucune perte.
- 👉 Nous attendons la validation de l'entreprise sur ce point essentiel lors de la réunion de demain.
- Nous serons intransigeants pour garantir que chaque cheminot conserve l'intégralité de ses droits.



Ces avancées sont le fruit de notre combat collectif. ,

- 👉 Restons mobilisés pour garantir le maintien de nos droits sociaux et syndicaux dans toutes les nouvelles entités.